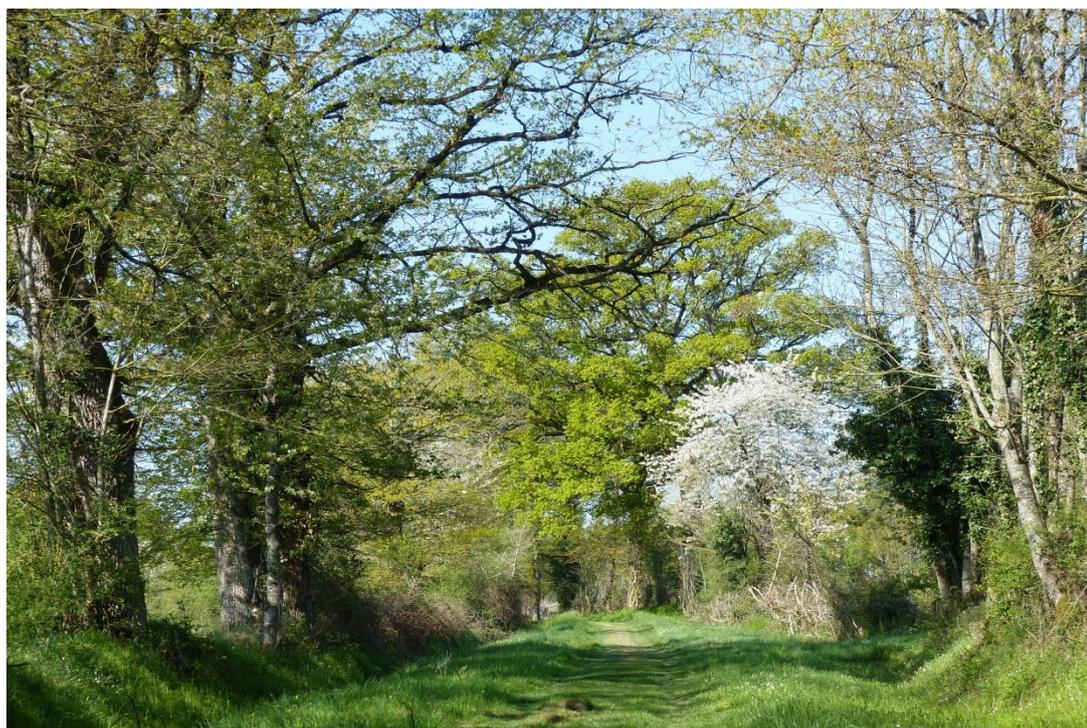


Inventaire bocager de la Commune de Tranzault



Inventaire réalisé par le Groupe Bocage en 2023

Avec l'appui technique de Jacques LUCBERT, Adrien
HUCHEDÉ & Antoine AMAT



Indre Nature
Antoine AMAT

Décembre 2023



Indre Nature
Association départementale de protection de la nature et de l'environnement
63 avenue Marcel Lemoine - 36000 CHATEAUROUX
SIRET: 353825664 00033 – APE 9499 Z



Inventaire bocager de la Commune de Tranzault en 2023

Organisme	Indre Nature
Réalisation	Antoine AMAT : synthèse et rédaction Jacques LUCBERT : relecture Groupe bocage d'Indre Nature : relevés de terrain
Date de publication	2023
Financements	Commune de Tranzault
Localisation	Région Centre, Département de l'Indre (36), Commune de Tranzault (36230)
Objectifs de l'étude	Évaluation de la qualité écologique du bocage de Tranzault et formulation de préconisations pour son amélioration.
Référence bibliographique	HUCHEDÉ Adrien, LUCBERT Jacques, AMAT Antoine, Groupe Bocage Indre Nature. 2023. Inventaire bocager de la commune de Tranzault, Indre Nature, 26 p.
Mots-clefs	Bocage, Inventaire bocager, Tranzault
Photographies	Page de garde : Jacqueline BEAUMONT.

Sommaire

I	Introduction	6
II	Présentation du territoire et méthodologie	7
II.1	Présentation de la commune	7
II.2	Méthodologie de l'inventaire	7
II.3	Les fonctions écologiques des haies et du bocage.....	8
III	Résultats de l'inventaire	11
	Longueurs et typologies des haies	11
III.1	Densité à l'hectare des haies de la commune.....	12
III.1.a	Densité des haies	13
IV	Interprétation des données et préconisations	16
IV.1	Analyse spatiale de l'inventaire.....	16
IV.2	Préconisations pour la commune :.....	18
V	Conclusion	22
VI	Bibliographie	23
VII	ANNEXES :.....	24

Liste des figures

Figure 1 Tracé du linéaire bocager par type de haies de Tranzault	11
Figure 2 : Densité du bocage de Tranzault en mètre linéaire par hectare tous types confondus	13
Figure 3 : Densité du bocage en fonction du type de haies. A gauche densité des haies hautes, à droite densité des haies basses 3 faces.....	14
Figure 4 : Éléments remarquables du bocage	15
Figure 5 : Zones de bocage à intérêt de la commune de Tranzault	17

Liste des tableaux

Tableau I : Synthèse des intérêts écologiques et économiques de chaque types de haies :.....	9
Tableau II : Bilan quantitatif du bocage de Tranzault	12

I Introduction

En 2023, à la demande de la municipalité de Tranzault, le Groupe Bocage d'Indre Nature a été sollicité pour réaliser un inventaire bocager de la commune. Ce type d'inventaire a déjà été réalisé sur certaines communes de l'Indre (Mosnay, Rivarennnes, Mers sur Indre, Le Pêchereau, Prissac, Cuzion, Chassignolles et Arthon) et permet de mieux connaître les différents types de haies présentes sur la commune ainsi que leur état de conservation. Il peut apporter un complément de préconisations pour la commune et les agents communaux pour améliorer l'aspect paysager et environnemental de la commune. L'inventaire bocager représente une possibilité d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et du bocage de la commune.

Cet inventaire a été réalisé en complément de l'inventaire de biodiversité réalisé en même temps et a fait l'objet d'un financement dans le cadre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) du Pays de La Châtre- Sainte-Sévère.

Enfin, l'inventaire bocager a été l'occasion de mener différentes animations sur le thème du bocage, avec notamment une visite commentée de l'exposition « Bocage, agissons ! », et une journée « Carrefour bocage » à la salle des fêtes de Tranzault, qui a réuni plusieurs acteurs du territoire, agriculteurs, associations et élus locaux afin de discuter et débattre sur le bocage en Boischaud Sud, les enjeux et toutes les actions menées en sa faveur.

II Présentation du territoire et méthodologie

II.1 Présentation de la commune

Tranzault est une commune rurale située dans le sud du département, dans la région naturelle du Boischaut Sud, au nord-est de la commune de Neuvy-St-Sépulcre. Elle fait partie du Pays de La Châtre – Sainte-Sévère. Son territoire est d'environ 18 km² pour 351 habitants. Sa densité est de 20 habitants/km² contre 33 pour le département de l'Indre. La commune est donc peu densément peuplée. Les sols sont occupés à 97,5% par des activités agricoles et à 2,5% par des forêts. Le bocage est un élément très présent sur l'ensemble de la commune. Deux cours d'eau traversent l'ouest de la commune, dans un axe sud-est / nord-ouest : le ruisseau de l'Aubord, le plus à l'ouest, affluent du Gourdon, le plus à l'est. De nombreuses zones humides parsèment la commune, mares et étangs, en particulier dans le centre-est de cette dernière. Tranzault présente donc une grande diversité de milieux et d'habitats associés.

II.2 Méthodologie de l'inventaire

Un inventaire bocager permet de caractériser la qualité d'un bocage à travers sa dimension, sa densité, la nature et la qualité de ses haies et la présence d'autres éléments remarquables (mares, arbres isolés, etc ...).

Cet inventaire a été réalisé par les membres du Groupe Bocage d'Indre Nature. Pour ce faire, le territoire a été divisé en carrés d'un kilomètre carré, appelés « mailles », réparties entre les bénévoles. Ils ont arpenté ainsi la commune avec une photo aérienne sur laquelle ils reportaient les haies visibles ainsi que leur typologie (1 couleur par type de haie). Il est à noter que cet inventaire se doit d'être le plus exhaustif possible, seules les haies impossibles à voir depuis les chemins ne sont pas répertoriées.



Chaque groupe part sur le terrain avec une maille d'1km² sur carte, et un jeu de feutres pour noter les différents types de haies

Les photos aériennes utilisées datent de 2014. Ainsi, il est possible de relever les haies qui ont disparu au cours de ces 9 dernières années.

Pour identifier les haies, le Groupe Bocage a créé une typologie simple mais permettant d'évaluer l'entretien et la qualité globale d'une haie. Cette typologie identifie les types de haies suivants :

- **Les haies basses dites « 3 faces »** : Ce sont des haies le plus souvent sans aucun arbre, avec des arbustes parfois taillés sur leurs 3 faces, mais surtout taillées à l'horizontale de façon à en limiter la hauteur (taille dite « sommitale »).
- **Les haies basses faiblement arborées** : Ce sont des haies basses, taillées à l'horizontale mais comportant quelques arbres de haut jet épars.
- **Les haies hautes arbustives** : Ce sont des haies hautes ne contenant peu ou pas d'arbres et donc essentiellement composées d'arbustes (prunellier, aubépine, cornouiller..).
- **Les haies hautes arborées** : ce sont des haies où les arbres de haut jet sont dominants. Elles sont constituées de plusieurs étages de végétation (haie dite « multi-strate ») et abritent une bien plus grande biodiversité.
- **Les alignements d'arbres** : ce sont des lignes d'arbres entre lesquels les autres strates de végétation ont disparu. Cette disparition résulte le plus souvent du passage répété des animaux.
- **Les ripisylves** : c'est un type particulier de haie, il s'agit de la végétation poussant au bord d'une rivière, elle a un intérêt écologique très important pour la faune et la flore de rivière et la stabilité des berges.
- **Les haies doubles** : C'est un ensemble de haies séparées par une bande herbeuse, souvent un ancien chemin.
- **Haies ornementales** : ce sont des haies décoratives, le plus souvent mono-spécifiques, avec une espèce non locale (ex : le thuya, *Thuja* sp.), et souvent fréquemment taillées.

L'état de dégradation des haies est un attribut supplémentaire de caractérisation des haies pouvant s'ajouter au type de haie.

Sont notées dégradées des haies qui sont manifestement en mauvais état (beaucoup de bois morts), et présentent souvent une ou plusieurs discontinuités.

Au total, les prospections se sont étalées sur 6 jours faits sur les terrains au cours de l'année 2023 (3 avril, 20 avril, 6 mai, 2 juin, 1^{er} juillet, 2 août). Ont participé les membres du groupe bocage, quelques personnes invitées et des habitants de la commune.

Après ces journées d'inventaires, les données ont été transposées sur fichiers SIG (Système d'Information Géographique) à l'aide du logiciel libre QGIS, ce qui permet en somme d'obtenir des chiffres et des statistiques concernant les différentes typologies de haies afin de dresser le présent bilan.

II.3 Les fonctions écologiques des haies et du bocage

Les différentes typologies de haies n'ont pas toutes les mêmes fonctions et intérêt. Le tableau ci-après résume l'intérêt de chacune selon la problématique.

Tableau I : Synthèse des intérêts écologiques et économiques de chaque type de haie :

III	Haie Basse	Haie faiblement arborées	Haie basse Arbustive	Haie Haute	Haie Haute	Alignement d'Arbres
Effet Brise-vent	-	+	++	+++	+	
Régulation hydrique	+	++	++	+++	+	
Lutte contre l'érosion	++	++	++	++	-	
Habitat auxiliaire	+	++	+++	++	++	
Réservoir de biodiversité	+	++	++	+++	++	
Abri animaux d'élevage	+	+	++	+++	++	
Bois énergie	-	-	+	+++	++	
Dépollution	+	+	++	+++	++	
Puit de carbone	+	++	++	++	++	
Paysage	+	++	++	+++	+++	
Intérêt cynégétique	+	++	++	+++	+	
Intérêt mellifère	+	++	+++	++	+	
Intérêt alimentaire	-	+	++	+++	++	

Pour qu'une haie soit intéressante écologiquement, elle doit répondre à plusieurs conditions :

Une largeur suffisante : Il est estimé que la largeur minimale d'une haie devrait être de 1m50. En deçà, elle est trop étroite pour offrir suffisamment d'espace et d'habitats variés.

Une continuité : De nombreuses espèces sont pénalisées par un trou dans une haie. Par exemple, le muscardin (*Muscardinus avellanarius*) est un rongeur arboricole, ses déplacements se font à travers les branchages. Une interruption de la végétation bloquera son avancée.

Étages de végétation et micro-habitats : Une haie est loin d'être un biotope uniforme. La haie se divise en plusieurs strates de végétations (herbes, arbustes et arbres) chacune abritant des espèces différentes. De plus, dans une haie, on peut retrouver des micro-habitats : tas de pierres, bois mort ou pourris auxquels sont inféodés des espèces spécifiques (coléoptères saproxyliques, amphibiens, reptiles, micromammifères, etc..).

Les talus et bandes de végétation sont également importants pour la biodiversité. Certaines espèces vivent seulement dans les talus, et de nombreuses autres, à l'instar de la Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*) s'y réfugient par exemple, lors des moissons. On y retrouve aussi des espèces qui s'y développent comme le ver luisant (*Lampyrus noctiluca*). Les haies jouent des rôles différents selon les espèces. Par exemple : plusieurs espèces de chauves-souris se servent de cavités dans les arbres pour hiberner, d'autres utilisent la haie comme guide pour atteindre leurs terrains de chasse (prairies, parcelles cultivées), ou utilisent les branches pour se percher en affût.

La présence de vieux arbres, têtards et émondés, sont d'un grand intérêt écologique, de nombreuses espèces s'y développent spécifiquement. Par exemple 2 coléoptères de très grande valeur patrimoniale et protégés : le Pique-prune (*Osmoderma eremita*) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) y logent préférentiellement. Ces deux coléoptères saproxyliques (qui réalisent tout ou partie de leur cycle de développement dans le bois en décomposition) dépendent donc des vieux arbres et arbres morts, et de leur proximité pour survivre et se disperser.

Enfin, en reliant des zones boisées, les haies sont des corridors de continuité écologique, permettant d'éviter l'isolement des populations de nombreuses espèces, facteur de fragilisation de ces dernières. Elles sont donc un vecteur du brassage génétique nécessaire à la survie des êtres vivants.



Haie multi-strate sur talus : un habitat fonctionnel (photo J.BEAUMONT)

III Résultats de l'inventaire

Une fois les haies inventoriées transposées en cartes numériques, ces dernières sont éditées pour montrer les résultats de l'inventaire (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Longueurs et typologies des haies

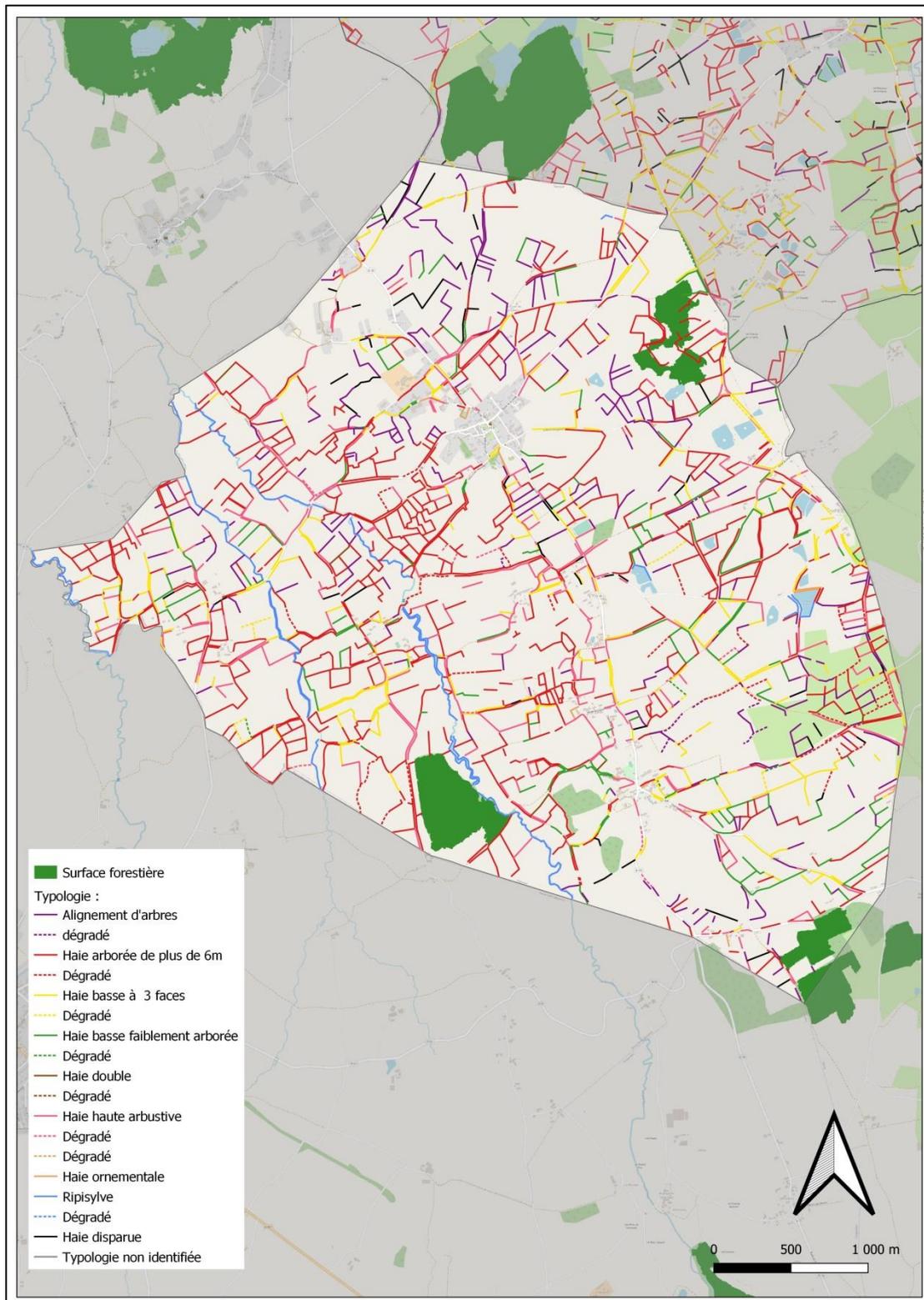


Figure 1 Tracé du linéaire bocager par type de haies de Tranzault

Cette carte montre directement les tracés et la typologie des haies relevées par le groupe bocage. On peut y constater que quasiment toute la commune est recouverte de haies. On peut également constater que cette couverture est loin d'être uniforme. Le calcul des longueurs de linéaire et la proportion de chaque type de haies sur le territoire (Tableau 2) permet de dresser un bilan quantitatif du bocage :

Tableau 2 : Bilan quantitatif du bocage de Tranzault :

Type de haie	Longueur (en km)	Pourcentage	Longueur dégradée (en km)
Haie arborée de plus de 6m	90	42%	6
Haie double	1	0%	0
Haie haute arbustive	32	15%	1
Alignement d'arbres	29	13%	1
Haie basse 3 faces	27	13%	1
Haie basse faiblement arborée	19	9%	1
Haie ornementale	2	1%	0
Ripsisylve	11	5%	0
Haie disparue	5	2%	0
TOTAL	216	100%	10

On peut voir grâce au tableau que les haies hautes sont majoritaires sur la commune avec 57% de haies hautes (arborées/arbustive) contre 22% de haies basses (3 faces/faiblement arborées). Pour comparaison avec les autres inventaires menés en 2022, la commune de Chassignolles présentait 45% de haies basses et 45% de haies hautes, pour un total de 281 km de haies. Arthon était quant à elle recouverte de 319km de haies, dont 66% de haies hautes et 25% de haies basses. Les ripisylves, qui sont des habitats riches et très diversifiés d'un point de vue biodiversité, représentent 5% du total de linéaire sur Tranzault et sont plutôt bien conservées aux abords des deux cours d'eau qui traversent l'ouest de la commune : l'Aubord et le Gourdon.

III.1 Densité à l'hectare des haies de la commune

Avec un total de 216km linéaires de haies sur une superficie de 1800ha, cela équivaut à une moyenne de 120 mètres linéaires de haie par hectare sur la commune de Tranzault, ce qui représente un maillage important. Pour mémoire, les inventaires menés en 2022 avaient abouti à un résultat de 106ml/ha pour Chassignolles, et 95ml/ha pour Arthon. Un bocage est considéré comme pleinement fonctionnel aux alentours de 140ml/ha, valeur dont la moyenne de Tranzault s'approche et qui reflète donc une bonne qualité du bocage local.

Le kilométrage total de haies sur Tranzault est élevé et peut s'expliquer en partie car la commune n'a jamais subi de remembrement, mais également par la faible présence du couvert forestier sur son territoire (ce dernier n'étant pas comptabilisé dans l'inventaire). En calculant la longueur des haies en mètre linéaire par hectares, cela permet d'obtenir une densité par maille d'1 hectare, représentée dans la carte suivante.

III.1.a Densité des haies

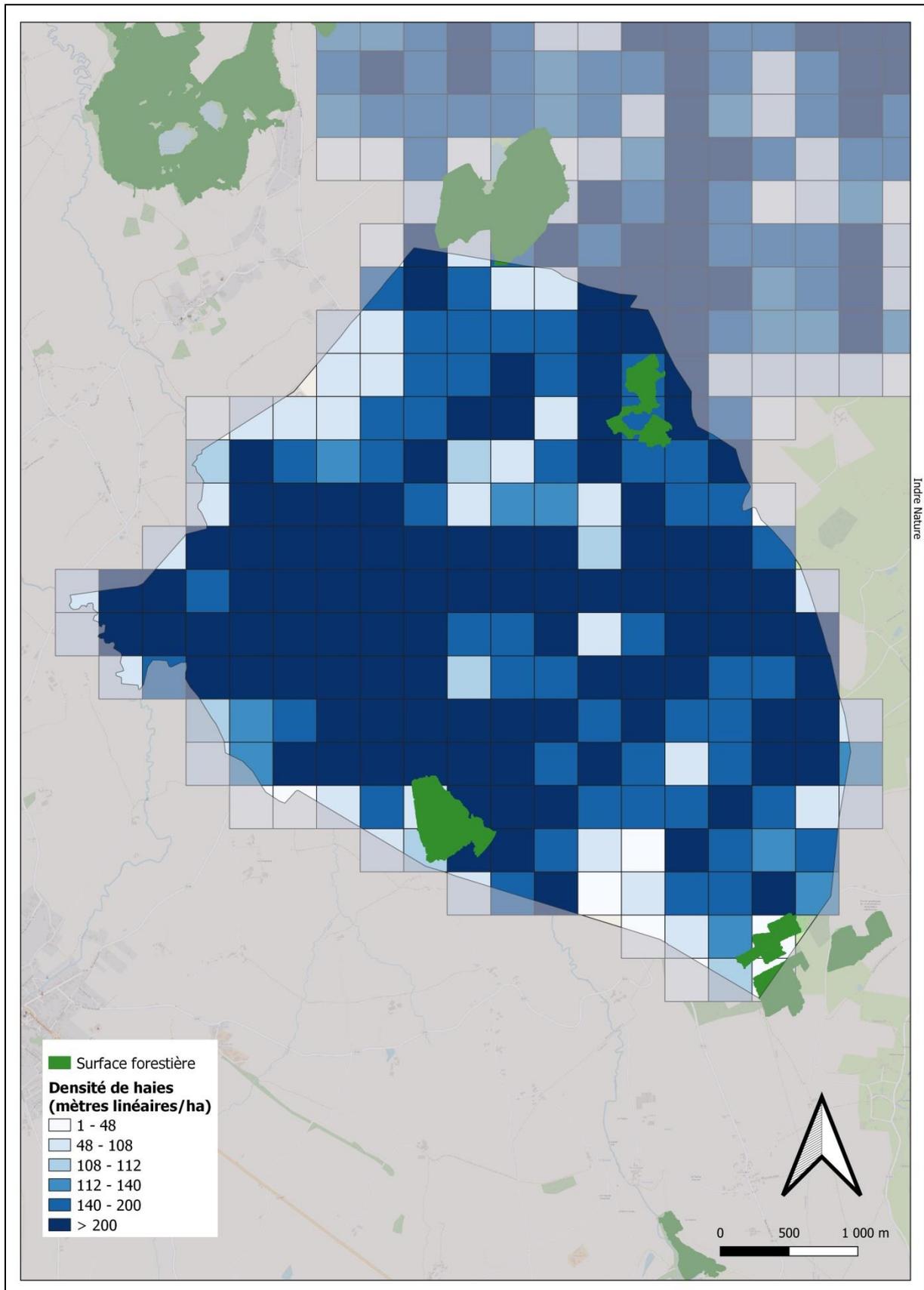


Figure 2 : Densité du bocage de Tranzault en mètre linéaire par hectare tous types confondus

L'AFAC considère qu'un bocage est en mesure de rendre parfaitement ses services écologiques à partir de 140ml/Ha. La carte ci-dessus montre que les 2/3 de la commune présentent une telle densité, en particulier dans les vallées de l'Aubord et du Gourdon, secteur remarquable dominé par des haies hautes arborées et de belles ripisylves. A l'inverse, l'AFAC considère qu'en dessous de 105 ml/Ha, les fonctions écologiques du bocage sont dégradées. A Tranzault, de tels secteurs pauvres en bocage sont rares, et situés principalement au nord-ouest et au sud de la commune (mailles les plus claires sur la carte ci-dessus).

Afin de mieux appréhender la qualité écologique des haies au sein du bocage de Tranzault, nous avons calculé cette densité pour les types de haies les plus extrêmes, à savoir les haies hautes et les haies basses à 3 faces. Les haies hautes comprennent les haies arborées et les haies hautes arbustives :

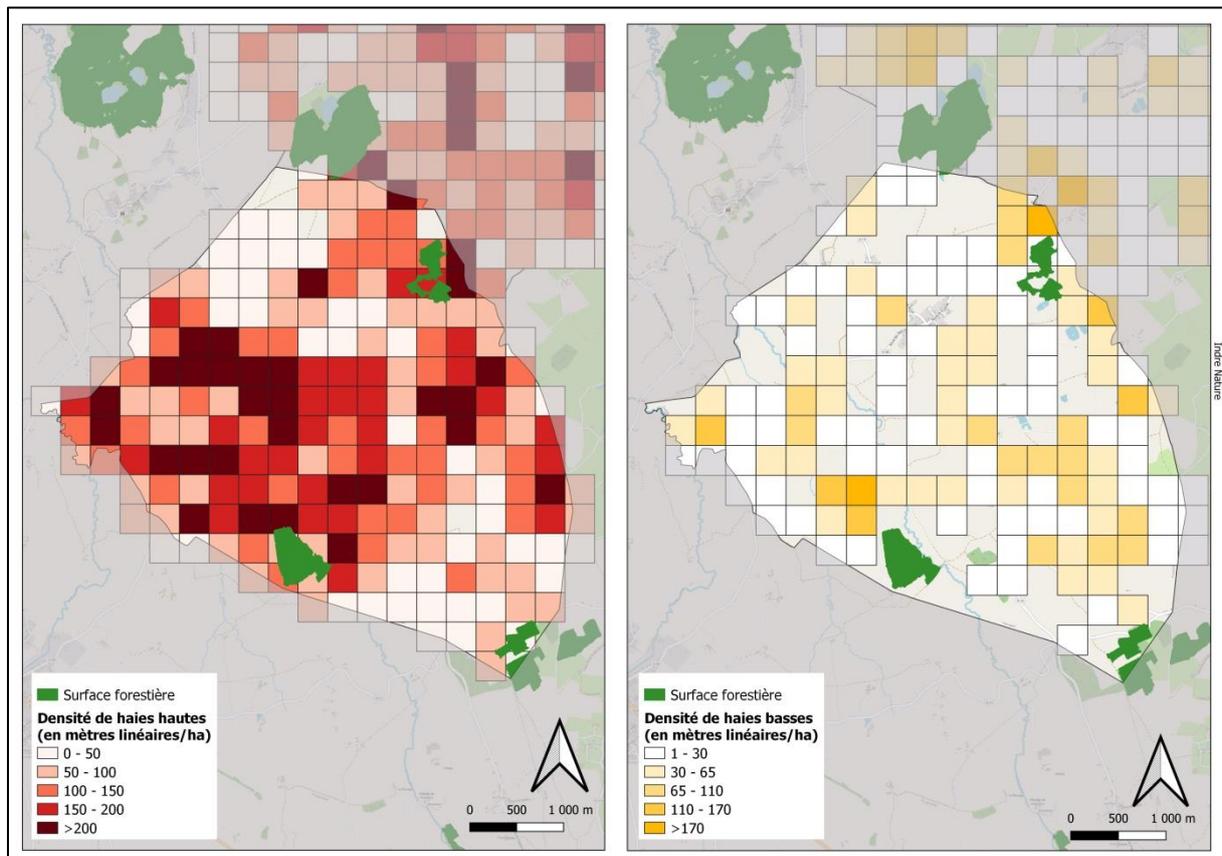


Figure 3 : Densité du bocage en fonction du type de haies. A gauche densité des haies hautes, à droite densité des haies basses 3 faces

Ces deux cartes nous montrent encore une fois que les plus belles haies sont situées dans les vallées alluviales. Par ailleurs, la carte de droite permet de constater qu'une maille à forte densité n'est pas nécessairement synonyme d'un bocage en bon état, mais peut au contraire être composée d'une majorité de haies basses 3 faces. Les 3 cartes sont donc à consulter simultanément pour apprécier au mieux la qualité du bocage de Tranzault.

Durant les prospections, le groupe bocage a également noté les éléments remarquables qu'il a pu observer. Ces éléments peuvent être une mare, une ancienne construction, un arbre remarquable... Ils sont reportés dans la carte ci-dessous, et la liste de tous les éléments remarquables rapportés par les bénévoles est située en annexe (annexe 1) :

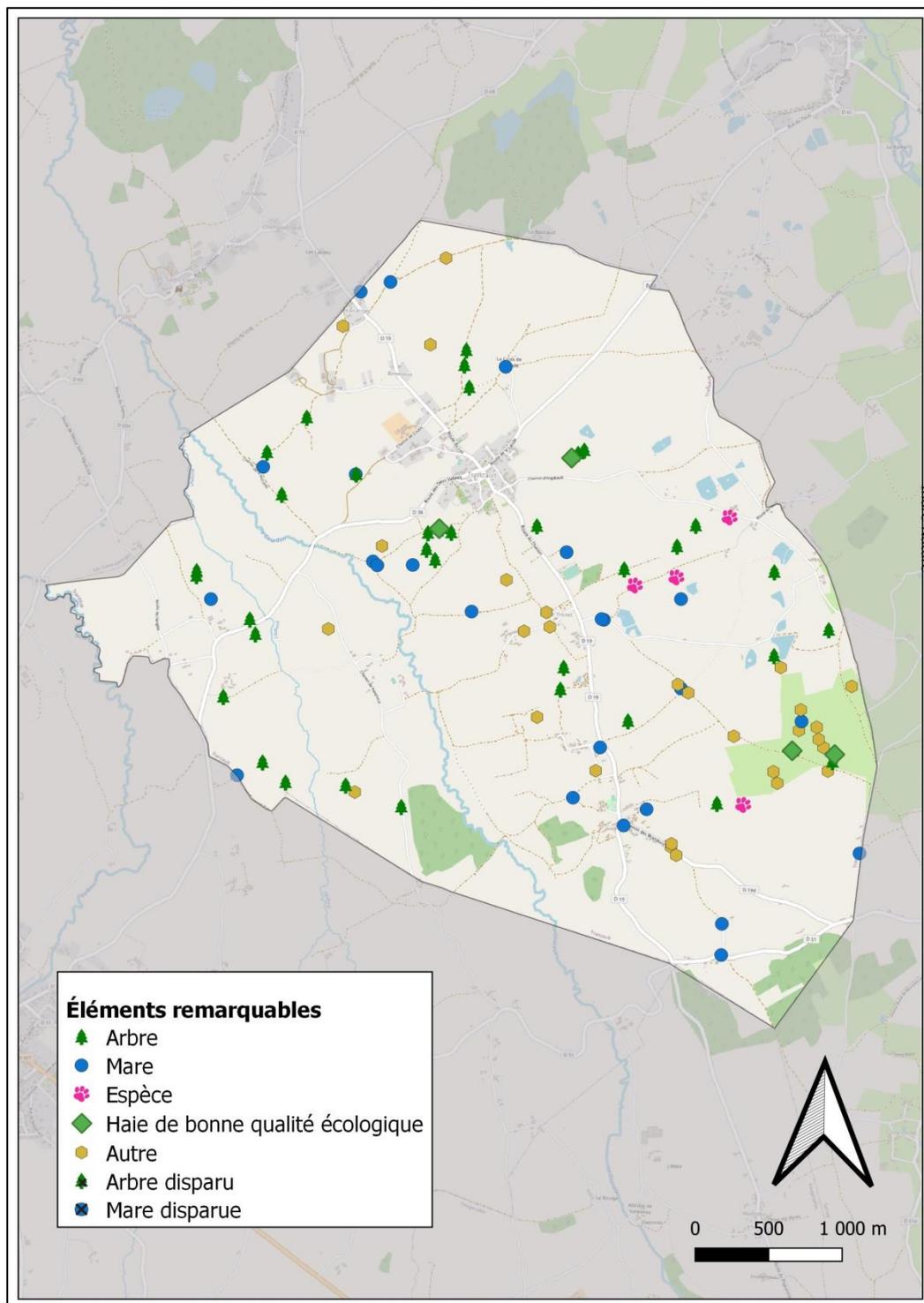


Figure 4 : Éléments remarquables du bocage

IV Interprétation des données et préconisations

IV.1 Analyse spatiale de l'inventaire

Suite à l'analyse couplée des cartes précédentes et des différents comptes rendus qui ont suivi chaque session d'inventaire, plusieurs zones ont été délimitées sur la commune, en fonction des enjeux et de l'état du bocage.

Les sites mentionnés sont retranscrits dans la carte en page suivante.

- **Les zones de bocage dégradé, épars ou disparu :**

- 1 : Ce secteur, situé au nord entre le lieu-dit « Lierne » et « la Font Foulée » est meurtri par les pratiques agricoles, avec des haies dégradées / disparues, de vieux chênes étêtés, des haies basses taillées à l'épareuse, des grandes parcelles drainées ainsi que des mares comblées.
- 4 : Le sud-est de la commune, entre « le Chassin » et « les Loges », secteur dominé par des haies basses et dégradées, d'autres disparues. Quelques plantations prometteuses le long du GR46.

- **Les zones de bocage en bon état :**

- 3 : La vallée de l'Aubord, un secteur arboré dans l'ensemble, mais ponctué de grandes parcelles entourées de haies basses qui banalisent l'ensemble paysager.
- 5 : Les alentours du bourg de Tranzault et l'Est de la commune : entre beaux chemins et zones humides, ce secteur comprend tous les types de haies.

- **Les zones de bocage remarquable :**

- 2 : La vallée du Gourdon, un secteur remarquable dominé par les haies hautes multi-strates, un petit parcellaire et de belles ripisylves de frênes notamment.

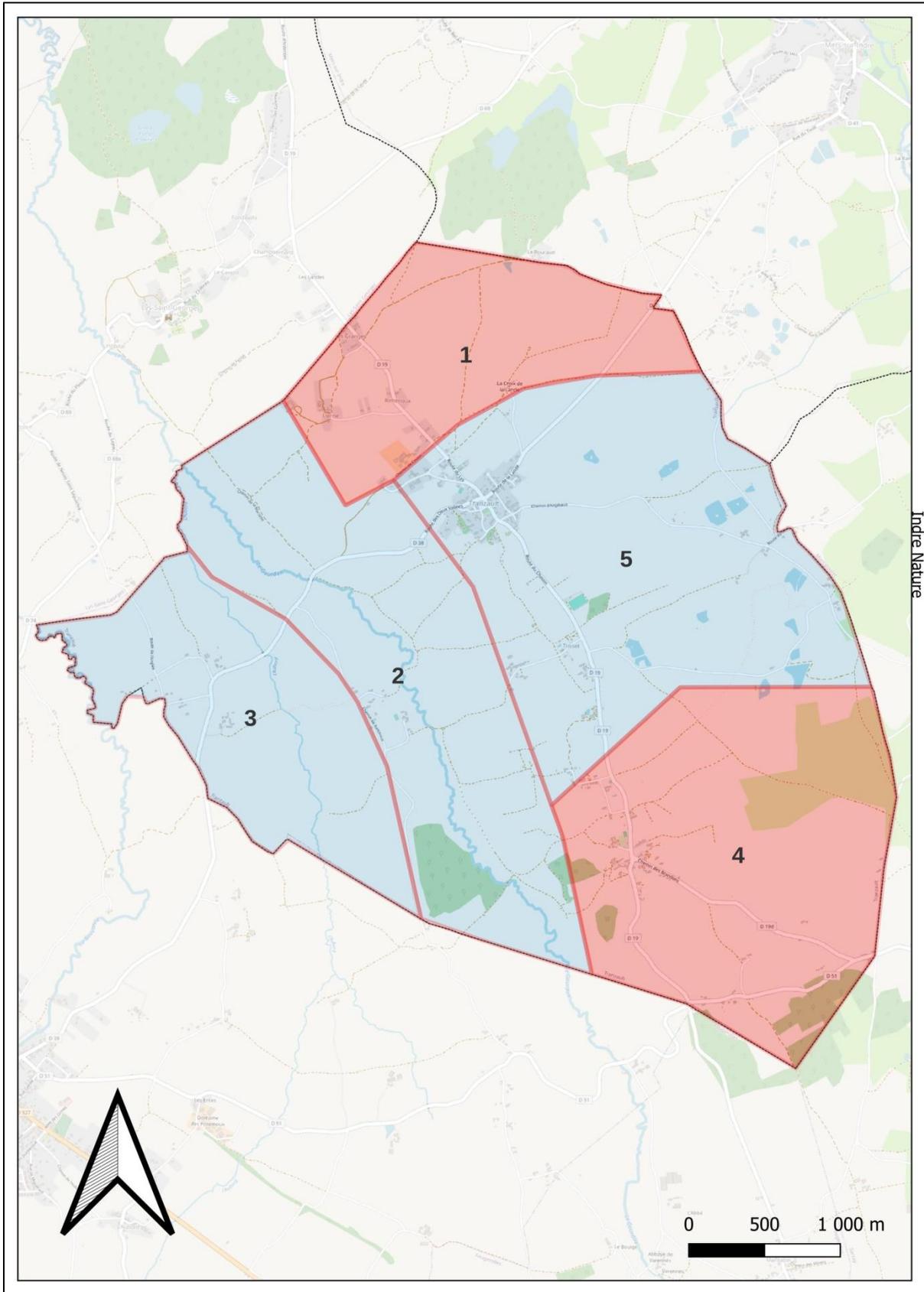


Figure 5 : Zones de bocage à intérêt de la commune de Tranzault

IV.2 Préconisations pour la commune :

Les zones présentées dans la carte précédente représentent des ensembles bocagers différents, avec de nombreux habitats, diversité indispensable au maintien de la biodiversité et des fonctions écologiques des écosystèmes. Les préconisations qui suivent visent à préserver le bocage de la commune, voire à améliorer certains secteurs dégradés ou en déprise.

Parcelles et Chemins communaux :

La commune de Tranzault offre une multitude de chemins, qui ont différents profils et sont présents sur l'ensemble du territoire. Le plus remarquable d'entre eux est sans doute le chemin des Moines, qui longe la vallée du Gourdon et reliait autrefois l'abbaye de Varennes à la léproserie de Lys-Saint-Georges. Il est entouré d'un vieux bocage avec de très beaux arbres remarquables, frênes, chênes et quelques vieux ormes morts sur pied, qui sont d'excellents réservoirs de biodiversité et offrent des micro-habitats à de nombreuses espèces comme les coléoptères saproxyliques.



Vieux chêne remarquable (Photo J.BEAUMONT)

De nombreux autres chemins sont présents sur la commune et présentent eux aussi un intérêt particulier, à l'image du chemin des Fonds, et des Grands Pâtureaux au sud-est du bourg. Outre l'aspect paysager de ces beaux chemins entourés de tous types de haie, plusieurs espèces remarquables ont été relevées par le groupe bocage dans le secteur : des observations de Huppe fasciée *Upupa epops*, des terriers / empreintes de Blaireaux et des stations d'Orchis mâle *Orchis*

mascula. La Huppe fasciée niche dans les arbres creux et les cavités que lui offrent ces derniers. La taille en têtard ou en émonde lui est donc particulièrement bénéfique, au même titre que certaines espèces de chauve-souris arboricoles. Pour les orchidées, et de manière plus générale pour toute la petite faune et la flore des bandes herbeuses de bord de route / chemin, il est bénéfique de pratiquer une fauche tardive, en octobre, voire une autre en avril au bord des routes, quand la sécurité l'impose. Dans tous les cas, la barre de fauche doit être réglée à 10cm de haut minimum, pour préserver l'habitat de la petite faune et ne pas nuire aux plantes herbacées remarquables ainsi qu'aux insectes pollinisateurs.

Les talus herbeux, qui font partie intégrante de l'écosystème « haie », doivent être fauchés le moins possible, et les produits de fauche doivent être évacués pour ne pas étouffer la végétation, comme les orchidées.



Orchis mâle (photo J.BEAUMONT)

Entretien des bocages remarquables :

Le petit bocage résiduel que l'on observe dans la vallée du Gourdon (Zone 2) est une relique intéressante, mais traduit un certain abandon de l'entretien. C'est un espace remarquable qui doit être protégé et redynamisé afin d'assurer sa pérennité. Les haies qui entourent le petit parcellaire du secteur pourraient recevoir çà et là des interventions ponctuelles visant à assurer leur renouvellement, comme l'émondage des arbres de haut jet entourés de trouées, aux endroits où la haie est plus clairsemée. Cela permettrait une régénération naturelle de la haie. Pour les taillis de frêne qui sont présents dans la zone et visiblement en bonne santé, certains pieds pourraient bénéficier d'un balivage afin de sélectionner des tiges d'avenir pour les conduire en arbres de haut-jet. A l'échelle de la commune, les frênes sont d'ailleurs très abondant avec de beaux spécimens sains, qui n'ont pas l'air touchés par la chalarose du frêne qui décime cette espèce ligneuse.

Le bocage remarquable de cette vallée doit à tout prix être conservé ; en plus d'assurer de nombreuses fonctions écologiques propres à la haie, il fait partie du patrimoine naturel de la commune et améliore le cadre de vie des habitants. Les éléments remarquables qui le composent, comme les arbres morts, les émondes et les trognes, doivent en ce sens être protégées. Certaines espèces contactées lors de l'inventaire de Biodiversité Communale (IBC), comme la Hopleie bleue - petit coléoptère des vallées humides -, ou encore la Barbastelle d'Europe - chauve-souris qui apprécie les cavités arboricoles-, justifieraient le classement de cette vallée en ZNIEFF.

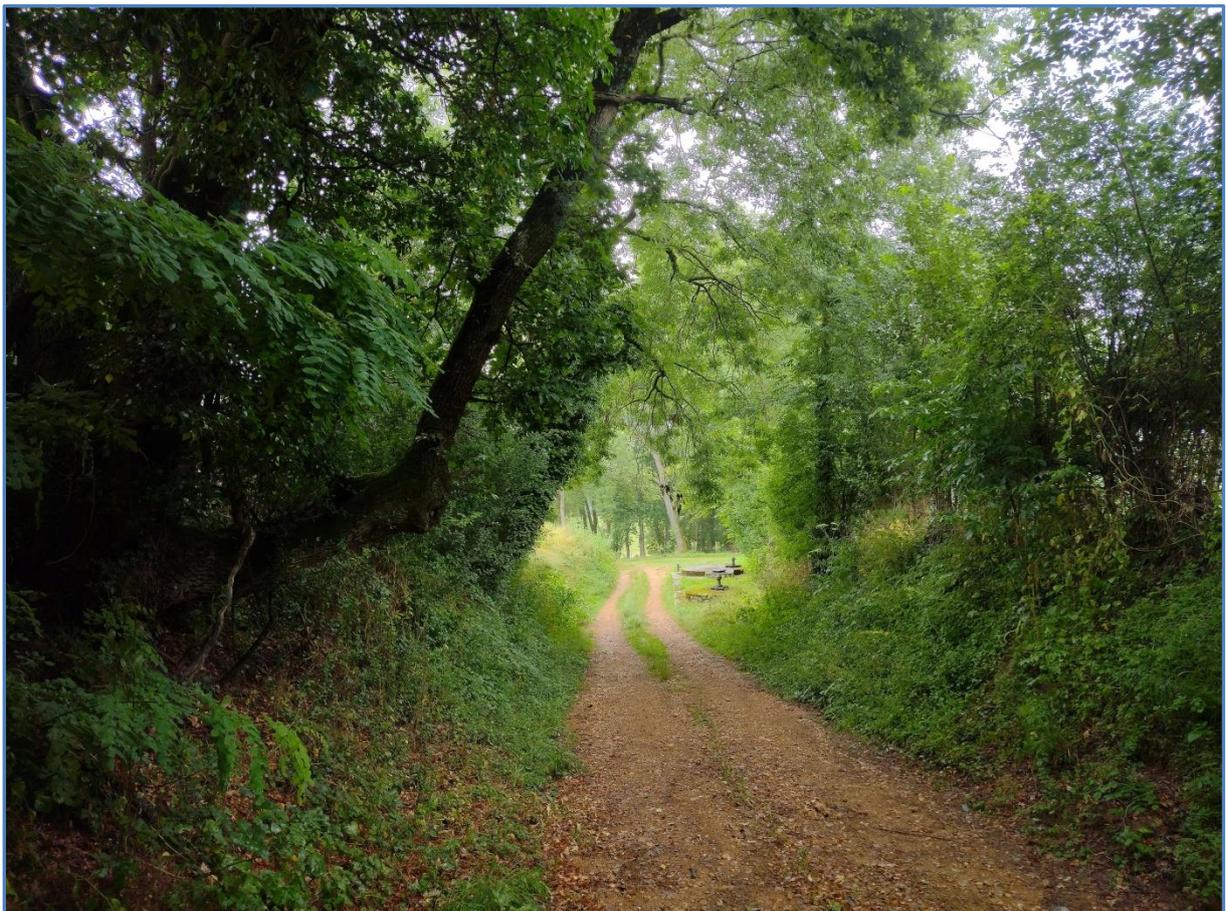


Trogne de chêne à proximité du lieu-dit « Chantome »

Concernant la vallée de l'Aubord (Zone 3), certaines grandes parcelles entourées de haies basses tranchent avec le reste de la vallée occupé principalement par des haies arborées et haies hautes arbustives. En outre, certaines de ces grandes parcelles sont directement accolées au cours d'eau. En ce sens, il serait intéressant de prendre contact avec les propriétaires afin de leur proposer de planter des haies parallèles au cours d'eau, et donc perpendiculaires aux eaux de ruissellement afin de favoriser l'épuration et l'infiltration de ces dernières dans les sols.

La zone 5 qui s'étend du bourg jusqu'à l'Est de la commune, présente un bocage en moins bon état de conservation que la partie Ouest, avec davantage de haies basses et quelques haies disparues. Ceci est compensé par l'abondance de zones humides dans ce secteur, accompagnées d'éléments remarquables bien présents comme de belles trognes sur talus et des chemins creux. Les nombreuses mares, sources et étangs du secteur viennent renforcer l'attrait paysager et sont autant de zones tampons favorables à la biodiversité. Il est important de valoriser ces mares et de les entretenir (à l'image de la mare du Trisset récemment restaurée), pour éviter leur comblement et ainsi continuer à assurer toutes les fonctions et les services écologiques rendus par ces habitats de plus en plus rares et menacés.

De manière générale, l'entretien des haies doit se faire uniquement s'il est nécessaire, en veillant à maintenir une largeur de haie suffisante et un maximum de strates différentes pour favoriser l'expression d'une grande diversité d'espèces. La haie « optimale » s'apparente à une haie multi-strate sur talus enherbé. L'entretien doit être orienté vers le maintien de cet habitat, et à défaut à recréer un habitat diversifié favorable à l'accueil de la faune.



[Chemin creux menant à la source de Launay](#)

Enfin, pour les zones les plus dégradées (zones 1 et 4), un travail de communication et de sensibilisation auprès des agriculteurs semble indispensable. D'après les habitants qui ont participé à l'inventaire, la zone au nord est malmenée par le même exploitant qui taille à l'épaveuse, arrache et supprime de vieux arbres en périphérie de ses parcelles. Il est essentiel de lui rappeler qu'il y a des règles et qu'il existe des MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques) qui permettent d'accompagner les exploitants dans la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité de leurs exploitations. Des organismes comme les CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) sont également là pour accompagner les agriculteurs en grandes cultures vers une agriculture durable plus respectueuse de l'environnement, à travers la plantation de haies et de bandes enherbées par exemple.

V Conclusion

Avec une moyenne de 120 mètres linéaires de haie par hectare, la commune de Tranzault présente dans l'ensemble un très beau bocage représentatif du Boischaut Sud. Les haies de la commune sont d'ailleurs valorisées, puisque cette dernière est équipée d'une chaufferie collective au bois depuis 2022. Par ailleurs, les services de la municipalité ont arrêté les coupes sommitales sur les haies communales, et plusieurs plantations d'arbres ont été effectuées le long des chemins et voiries (environ 800 arbres). Les bonnes pratiques à l'égard du bocage sont donc déjà de mise sur la commune. L'inventaire bocager de Tranzault, et en parallèle l'IBC, ont permis de relever un grand nombre d'habitats et d'espèces remarquables qu'il est important de préserver et valoriser.

Pour y parvenir, voici quelques lignes directrices à suivre :

- Privilégier la préservation des portions de bocages remarquables, tout en assurant leur renouvellement à long terme (vallées du Gourdon et de l'Aubord).
- Réfléchir sur la mise en place d'un dialogue avec les propriétaires de haies, à la fois dans les plus belles zones de bocages, pour convaincre d'un entretien durable des haies, mais aussi dans les zones de bocage dégradé pour recréer de l'habitat et des haies fonctionnelles.
- Communiquer sur le bocage et sur son entretien auprès des riverains, et conserver un dialogue.

Ces différents champs d'action et de réflexion permettront d'impulser une dynamique locale qui réunit tous les acteurs du territoire (habitants, élus, exploitants) afin de préserver et de valoriser au mieux le bocage, richesse naturelle qui fait l'identité du Berry en Boischaut Sud.

VI Bibliographie

Stéphane LECQ. Importance de la structure des haies, des lisières, et de la disponibilité en abris sur la biodiversité, implications en termes de gestion. Sciences de l'environnement. Université de Poitiers, 2013.

AFAC-Agroforesterie 2020, Note méthodologique PSE Haie, 52 p.

AFAC-Agroforesterie 2018, Guide de préconisations de gestion durable des haies, 15p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016), La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

RÉUSSIR LA RESTAURATION DES HAIES - Chambre d'agriculture de Bretagne - Chambre d'agriculture de Normandie - Édition 2023 – 32 p.

Pointereau (P), L'arbre et le paysage: enjeux environnementaux et reconnaissance de la multifonctionnalité. Compte rendu- académie d'agriculture de France, 2004

GERVAIS O. La protection juridique des haies bocagères : constats actuels et propositions de renforcement. 2023, 128 p.

Site officiel de la commune de Tranzault (36) : <https://tranzault.fr/>

Base de données Obs'indre, Indre nature : <https://obsindre.fr/index.php>

VII ANNEXES :

Annexe 1 : Liste des éléments remarquables rapportés par les bénévoles

Type d'élément	Description	Remarquable	Disparu
R2-Arbre		non	non
R4-Mare		non	non
R2-Arbre		non	non
R2-Arbre		non	non
R2-Arbre		non	non
R4-Mare		non	non
R4-Mare		non	non
R2-Arbre	3 trognes	non	non
R2-Arbre	2 trognes	non	non
R2-Arbre	2 trognes	non	non
R4-Mare		non	non
R5-Autre	Petite repousse de haie (genêts, très jeunes arbres)	non	non
R4-Mare	Ancienne mare comblée	non	non
R4-Mare	Ancienne mare comblée	non	non
R5-Autre	Grands arbres décapités végétatifs	non	non
R5-Autre	Friche arbustive	non	non
R4-Mare		non	non
R4-Mare	Mare	non	non
R4-Mare		non	non
R1-Haie de bonne qualité écologique		non	non
R2-Arbre		non	non
R2-Arbre		non	non
R4-Mare		non	non
R2-Arbre		non	non
R5-Autre	Puits	non	non
R4-Mare		non	non
R5-Autre	Plantation privée environ 400 chênes	non	non
R2-Arbre		non	non
R4-Mare		non	non
R2-Arbre		non	non
R2-Arbre		non	non
R4-Mare		non	non
R5-Autre	Haie dégradée par le pâturage bovin	non	non
R2-Arbre	Poirier	non	non
R2-Arbre	Grand chêne isolé	non	non
R2-Arbre	Grand frêne	non	non
R2-Arbre	Vieille émonde morte, arbre creux	non	non

Type d'élément	Description	Remarquable	Disparu
R2-Arbre	Chêne isolé	non	non
R1-Haie de bonne qualité écologique	Chemin avec beaucoup de frênes	non	non
R2-Arbre	Gros chêne	non	non
R4-Mare	Petite mare	non	non
R2-Arbre	Arbre creux	non	non
R5-Autre	Friche	non	non
R5-Autre	Plantations d'espèces locales (commune)	non	non
R4-Mare	Nouvelle mare	non	non
R4-Mare	Macettes	non	non
R5-Autre	Plantations communales	non	non
R5-Autre	Carroir laissé poussé	non	non
R3-Espèce	Orchis mascula	non	non
R2-Arbre	Arbre à loge	non	non
R2-Arbre	Arbre à loge	non	non
R2-Arbre	Arbre à loge	non	non
R3-Espèce	Huppe fasciée + empreintes de Blaireau européen	non	non
R3-Espèce	Orchis mascula	non	non
R5-Autre	Cépée de Frênes, trace d'une ancienne exploitation de la haie.	non	non
R2-Arbre	Vieille trogne avec tire-sève mort	non	non
R2-Arbre	3 vieux gros chênes émondés	non	non
R5-Autre	Jeune plantation	non	non
R2-Arbre	Arbre chandelier	non	non
R5-Autre	Jeune plantation	non	non
R5-Autre	Jeune plantation	non	non
R4-Mare	Ancien abreuvoir	non	non
R5-Autre	Plantations	non	non
R5-Autre	Friche	non	non
R5-Autre	Friche	non	non
R5-Autre	Friche	non	non
R5-Autre	Friche	non	non
R5-Autre	Friche	non	non
R5-Autre	Abri en pierres en ruine	non	non
R5-Autre	Plantations	non	non
R5-Autre	Plantations	non	non
R3-Espèce	Terrier de Blaireau	non	non
R2-Arbre	Trogne	oui	non
R5-Autre	Vigne sauvage qui monte jusqu'en haut du chêne (raisins noirs)	oui	non
R2-Arbre	Erbre champêtre de très grande taille couvert de gui	non	non
R2-Arbre	2 chênes isolés	non	non
R1-Haie de bonne qualité écologique	double haie entourant un fossé très profond	non	non
R2-Arbre	Très vieux chêne à cavités	non	non
R1-Haie de bonne qualité écologique	Double haie (chemin creux) enrichée	non	non
R5-Autre	Repousse non entretenue	non	non
R5-Autre	Friche	non	non
R2-Arbre	2 grands chênes morts	non	non

Type d'élément	Description	Remarquable	Disparu
R2-Arbre	Trogne de Chêne	oui	non
R5-Autre	Très grande largeur	non	non
R4-Mare		non	non
R5-Autre	Friche	non	non

Annexe 2 : liste des participants aux sessions terrain de l'inventaire bocager de Tranzault

Participants aux sessions d'inventaire	
NOM Prénom	Statut
AMAT Antoine	Salarié
AUBOURG Jacques	Bénévole habitant Tranzault
BALLAIRE Pierre	Bénévole
BARDON Philippe	Bénévole
BEAUMONT Jacqueline	Bénévole
CAUX Sylvie	Salariée
CLEVA Régis	Bénévole
DUPOIRIEUX Dominique	Bénévole habitant Tranzault
GATEAUD Pascal	Bénévole
HIBERT Chantal	Conseillère municipale
HIBERT Bernard	Agent municipal
HIBERT Damien	Bénévole habitant Tranzault
HUCHEDE Adrien	Salarié
LAMARAIN Yolande	Bénévole
LELOU Gérard	Bénévole
LUCBERT Jacques	Bénévole
MARION Bruno	Bénévole
MARTIN Josiane	Bénévole
PAQUIGNON Christian	Ancien maire
PICHON Christophe	Bénévole habitant Tranzault
VIAUD Philippe	Maire
VILLENEUVE Anne-Marie	Bénévole
WOODS Ann	Bénévole
ZERROUG Dominique	Bénévole